Mesples - Huriel



Une randonnée proposée par Sur les pas des Maîtres Sonneurs

Sur les pas des Maîtres Sonneurs entre Berry et Bourbonnais, 6ème étape.



Ď Durée : 5h15
Ď Distance : 17.22km
☑ Dénivelé positif : 143m
➢ Dénivelé négatif : 218m

▲ **Point haut**: 435m **A Point bas**: 293m

 ▲ Difficulté :
 Moyenne

 ᠖ Retour point de départ :
 Non

 ▲ Moyen de locomotion :
 A pied

m Commune: Mesples (03370)

Description

Balisage Rouge et Jaune du GRP® du Tour sur Les Pas des Maîtres Sonneurs

- (**D**) Se diriger vers la mairie de Mesples et bifurquer à droite en direction des Métairies ; suivre la route jusqu'à la ferme. Passer sur la gauche devant une grande grange et s'engager sur le large chemin montant tout droit (Sud) à Laleuf.
- (1) Passer devant l'entrée d'un château et continuer à gauche jusqu'à la D149. L'emprunter à droite sur environ 500m et atteindre un croisement.
- (2) Au croisement, s'engager sur un chemin à droite. Laisser le château de Bouyon à gauche et descendre par un chemin empierré jusqu'à la D150 (point de vue jusqu'au Puy de Dôme). Suivre la route sur 250m à gauche, virer à droite et, par un chemin encaissé, rejoindre Bourzeau.
- (3) À Bourzeau, descendre par la route D549 à droite. Dans un virage, la quitter pour prendre le chemin le plus à gauche (Est). À une route, aller à gauche et à l'entrée d'une ferme s'engager à droite dans un chemin herbeux. Traverser la D71 (**prudence**) et continuer en face. Virer successivement à droite sur une route, puis de nouveau à droite au Pas de l'Âne (au coin d'une grange) et, à gauche, 100m plus loin. À Pardeux, virer à droite et juste après, à un croisement de routes, continuer tout droit pour descendre au site de Nocq au bord de la Meuzelle. Franchir la passerelle sur la Meuzelle et remonter le chemin jusqu'à une petite route.

Points de passages

D Église Mesples

N 46.43368° / E 2.35887° - alt. 394m - km 0

1 Laleuf

N 46.41613° / E 2.37623° - alt. 433m - km 2.66

2 Croisement

N 46.422013° / E 2.396669° - alt. 418m - km 4.54

3 Bourzeau

N 46.412583° / E 2.413389° - alt. 379m - km 7.01

🌵 4 Passerelle de la Meuzelles

N 46.39992° / E 2.45349° - alt. 341m - km 11.73

5 D71

N 46.395° / E 2.4528° - alt. 356m - km 12.51

6 Fareille

N 46.38222° / E 2.45039° - alt. 368m - km 14.27

A Eglise Notre-Dame Huriel

N 46.375575° / E 2.474954° - alt. 324m - km 17.22

- (4) Suivre celle-ci à droite. Au carrefour suivant, aller à droite et rejoindre la D71. La suivre sur 250m à gauche (prudence).
- (5) La quitter à droite pour un large chemin. Continuer en légère montée pendant environ 1,6km et retrouver une route arrivant à Fareille.
- (6) À Fareille, contourner une mare par la gauche puis aller à droite et ensuite à gauche. Pénétrer sur le Chemin de la Rivière (vue sur le bourg d'Huriel, son donjon et son église), laisser un chemin à droite et deux à gauche. À une patte d'oie, partir à gauche. Suivre à droite la route allant vers Huriel. À l'entrée d'un pont, tourner à gauche et longer une retenue d'eau par le chemin la surplombant. Redescendre vers la rivière, la franchir au radier pour monter à Huriel. Aller à gauche Rue de la Croix pour rejoindre l'église (A).

Informations pratiques

Hébergements : Mesples, Chambérat, Huriel. Ravitaillement : Mesples, Chambérat, Huriel. Points d'eau : Mesples, Chambérat, Huriel.

(A) Possibilité de rejoindre le donjon : de l'église, virer à droite et poursuivre par la Grand'rue.

A proximité

Mesples : Église.

Chambérat : Dominant la Meuzelle, l'oppidum de Nocq fut occupé dès le néolithique. La paroisse se déplace à l'époque médiévale à Pardeux puis, au XIXe siècle, à Chambérat.

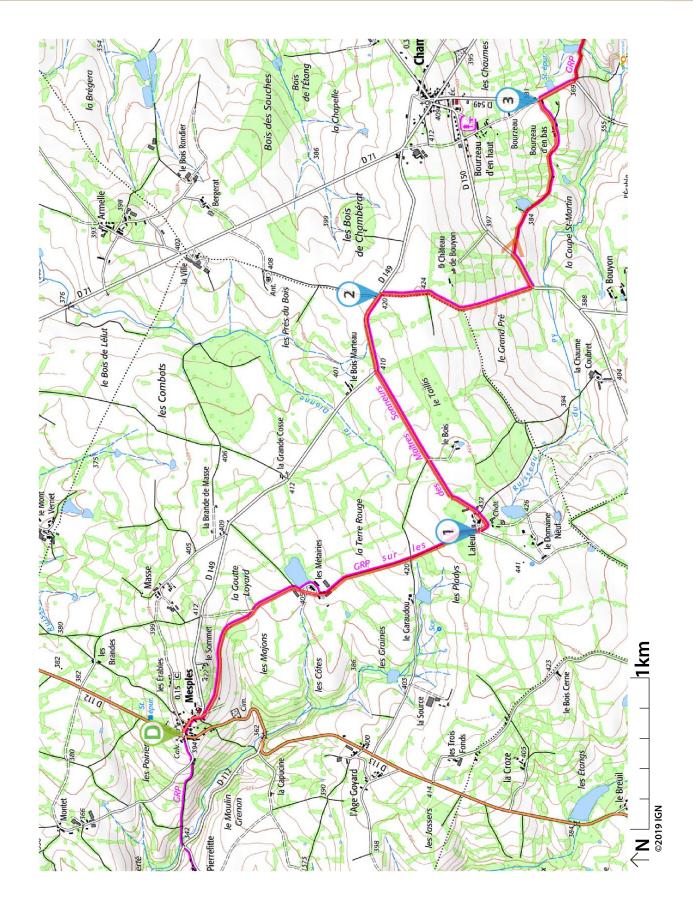
À proximité : la Brande des Mottes lieu d'une révolte paysanne.

Foire ancestrale et fromage.

Huriel: Église Notre-Dame, Donjon de la Toque, vignoble.

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-mesples-huriel/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



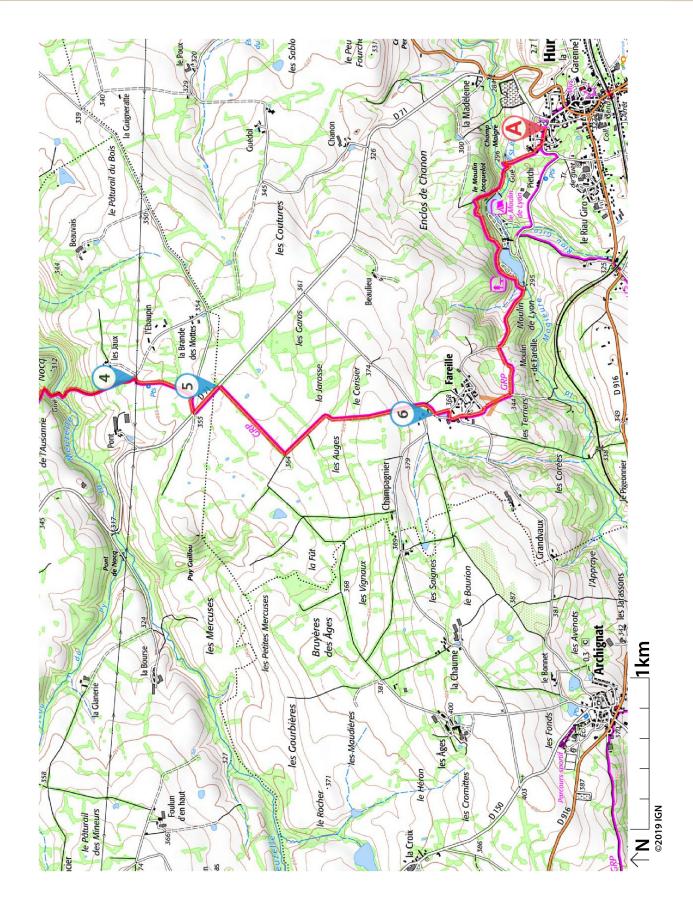
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando Préparer et partager ses randos

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.